

Une fête pour célébrer nos cours d'eau et sensibiliser aux enjeux de l'eau

Depuis 2002, cinq Contrats de Baie ont été impulsés par la Métropole TPM pour réduire les pollutions et améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques dans les rades de Toulon et d'Hyères, et leurs bassins versants associés. Si l'intérêt et la pertinence du Contrat de Baie sont aujourd'hui bien connus des acteurs institutionnels locaux et du grand public, mettre en place des animations permet de bien comprendre le bien-fondé de ce contrat.

C'est pourquoi, la Métropole TPM prévoit d'organiser chaque année, pendant toute la durée du Contrat de Baie, la « Fête d'un cours d'eau : de la source à la mer » en partenariat étroit avec la structure en charge de la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) sur le bassin versant visé pour :

- **Donner au grand public une vision globale des enjeux liés à l'eau et la protection des milieux aquatiques** sur le territoire du Contrat de Baie et le sensibiliser au fonctionnement d'un bassin versant et à la notion de solidarité entre l'amont et l'aval.
- **Faire connaître la démarche et sensibiliser les participants aux enjeux prioritaires du Contrat de Baie** (fonctionnement et rôle des zones humides par exemple) ainsi qu'aux pressions pesant sur le bassin versant visé (altération de la morphologie du cours d'eau, vulnérabilité aux inondations, altération de la continuité écologique, pollutions par les pesticides ou les nutriments agricoles, etc.). Cette meilleure connaissance et appropriation des enjeux du Contrat de Baie contribueront à un ancrage plus fort de la démarche sur le territoire.
- **Mettre en valeur les cours d'eau du territoire**, leurs richesses patrimoniales, leurs rôles, leurs spécificités et parfois leurs faces cachées.

Le territoire étant parcouru par 5 fleuves côtiers principaux (Le Las, l'Eygoutier, le Roubaud, le Gapeau et le Maravenne), chacun de ces fleuves sera mis à l'honneur durant toute la durée du Contrat (5 ans), comme cela a été le cas pour le Roubaud en 2023 et pour l'Eygoutier en 2024.

Le Gapeau est le plus long fleuve côtier du périmètre du Contrat de Baie de la Rade de Toulon et des Iles d'Or. Il présente de nombreux secteurs naturels préservés mais reste vulnérable aux pressions humaines croissantes.

Le Gapeau, reconnu pour sa biodiversité exceptionnelle, abrite des espèces aquatiques comme le barbeau méridional, l'anguille d'Europe ou encore l'écrevisse à pattes blanches. Il est couvert par plusieurs zones classées Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) et Natura 2000.

Cependant, cet équilibre est fragilisé par les pressions humaines (urbanisation rapide, agriculture, activités industrielles et touristiques) à l'origine d'une surexploitation des ressources en eau et de pollutions. Sa géologie et son régime hydrologique méditerranéen l'exposent par ailleurs à des crues soudaines et à de sévères épisodes d'étiage, renforçant sa vulnérabilité.

En partenariat avec les 15 communes traversées du bassin versant, le Syndicat mixte du Gapeau pilote le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) dont les actions répondent pleinement aux objectifs du Contrat de Baie de la Rade de Toulon et des Iles d'Or pour une meilleure protection de la ressource en eau et des écosystèmes aquatiques sur l'ensemble de son périmètre.

